



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation de la composante de la formation générale

du Cégep Édouard-Montpetit

Juin 2017



Québec, le 25 octobre 2017

Monsieur Sylvain Lambert
Directeur général
Cégep Édouard-Montpetit
945, chemin Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3M6

Objet : Suivi au rapport d'évaluation sur la composante de la formation générale des programmes d'études

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 20 juin 2017, du quatrième suivi apporté par le Cégep Édouard-Montpetit au rapport d'évaluation sur la composante de la formation générale des programmes d'études. Ce suivi est relatif à la recommandation faite au Collège par la Commission de s'assurer de l'adaptation des cours de formation générale propre aux champs d'études, particulièrement en français et en philosophie, et ce, dans le respect du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

Lors de la visite de la Commission dans le cadre de l'opération de l'évaluation du système d'assurance qualité en mars 2017, le Collège lui a remis un échantillon de plans de cours et d'activités d'évaluation, dont les évaluations finales, de la formation générale propre en français et en philosophie. À la suite de la demande du Département de philosophie, le comité de visite a également rencontré ses coordonnateurs qui souhaitaient expliquer la vision et les pratiques départementales à ce sujet. Les notes prises lors de cette rencontre ont été portées au dossier de même que le document départemental intitulé *Synthèse de la Séquence de cours et de l'Harmonisation des exigences, des politiques et des règlements*. C'est sur la base de cette documentation que la Commission a réalisé l'examen actuel.

Pour ce faire, la Commission a tout d'abord procédé à l'analyse des plans de cours et des activités d'évaluation en français et en philosophie en tentant d'y

relever des adaptations relatives au champ d'étude dans lequel le cours est offert. Dans la formation en français, les plans de cours et les activités d'évaluation démontrent une ouverture à l'expérience personnelle de l'étudiant, incluant son champ d'étude. La Commission note d'ailleurs qu'une adaptation a été réalisée dans l'une des neuf évaluations présentées. Cette activité d'évaluation tient compte en bonne et due forme, de manière effective et innovante, du champ d'étude de l'étudiant. Pour ce qui est de la formation en philosophie, une possible adaptation a été relevée dans l'une des sept activités d'évaluation. La Commission n'a toutefois pas été en mesure de confirmer, à la lumière des informations transmises, qu'il s'agissait bien d'une adaptation en adéquation au champ d'étude dans lequel le cours est donné. Relativement aux plans de cours, la Commission n'a pas trouvé l'adaptation recherchée.

Par ailleurs, la Commission a pris soin de considérer les informations communiquées par le Collège depuis 2002 relativement aux actions entreprises afin d'assurer le suivi de la recommandation. À ce sujet, le Collège a mentionné que des directives départementales de rédaction des plans de cours ont été mises en place afin que soit explicitement prise en compte l'adaptation recherchée. Les directives départementales concernant les plans de cours de français n'ont toutefois pas été transmises à la Commission. En outre, celles concernant les plans de cours de philosophie n'évoquent pas la question de l'adaptation aux champs d'études. Ensuite, le Collège a stipulé que des adaptations en ce sens ont eu lieu dans plusieurs programmes, dont le programme *Techniques d'éducation à l'enfance*. Toutefois, la nature et la portée de ces adaptations n'ont pas été précisées à la Commission qui, n'ayant accès à aucun document spécifique à ce programme, n'a pas été en mesure de considérer cet élément dans son analyse. Enfin, le Collège a informé la Commission que le Service des programmes procède à des regroupements d'étudiants selon les filières préuniversitaire et technique. Cette mesure est susceptible de faciliter la mise en œuvre d'ajustements même si elle ne garantit pas en elle-même l'adaptation au champ d'étude de l'étudiant. Elle n'a cependant pas été examinée par la Commission puisque ni donnée sur les regroupements ni démonstration de leurs effets ne lui ont été communiquées.

Considérant l'ensemble de ces éléments et malgré les avancées remarquées dans certaines évaluations, la Commission ne peut conclure à l'existence d'une adaptation, probante et généralisée, aux champs d'études des étudiants dans les cours de la formation générale propre en français et en philosophie. Elle maintient donc sa recommandation et s'attend, lorsque les ajustements appropriés auront été faits, à recevoir de nouveau un échantillon significatif de plans de cours et d'évaluations terminales correspondantes en appui à

l'analyse ou à l'explication du suivi apporté par le Cégep Édouard-Montpetit. Il pourrait être envisagé de traiter la recommandation qui est maintenue au travers de l'application de la PIEA.

La Commission s'attend par ailleurs à ce que le Collège apporte également les suites attendues aux trois autres recommandations toujours pendantes. Ces suivis devront être transmis au plus tard le 15 septembre 2018.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Josée Mercier, directrice des études